

Concours international de projets pianistiques d'Evian



Règlement

♪ Le Concours international de projets pianistiques d'Evian

Le Concours international de projets pianistiques d'Evian (France) est organisé par l'association *Terres musicales* au cours du festival « Le Marathon du piano » qui a lieu cette année le week-end de l'Ascension. La finale de l'édition 2018 aura lieu le samedi 12 mai 2018 au théâtre du Casino d'Evian.

♪ Projets

Principe

Le principe du concours est de récompenser le projet pianistique qui promeut le mieux le piano auprès de **tous les publics** et notamment les publics éloignés des salles de concert. **La démarche entreprise et la qualité artistique** du projet sont indissociables et constituent les deux principaux critères du concours.

Style

Le concours est ouvert à **tout style de musique**, du classique au jazz, de la chanson aux musiques du monde, électro... Le piano doit cependant être au centre de la prestation des candidats. **Tout format** peut être accepté (concert, one-man show, piano-spectacle, piano-théâtre, piano-danse, piano modifié...) dans la limite des possibilités techniques du théâtre du Casino d'Evian.

Langues et publics

Si le projet pianistique du candidat comprend des parties parlées, celles-ci devront se faire en français, ou être intelligibles indépendamment de la langue. Le projet pianistique présenté doit être **tout public**.

♪ Candidats

Le concours est ouvert aux candidats de toutes nationalités, âgés de plus de 18 ans au 10 mai 2018, d'un niveau professionnel ou pré-professionnel. Les groupes sont acceptés à concourir dans la limite de cinq personnes.

♪ Épreuves

Le concours est organisé en deux tours : une présélection sur dossier et vidéo, et la finale (quatre finalistes) se déroulant lors du « Marathon du piano » sur la scène du théâtre du Casino d'Evian.

Pré-sélections

Dossier et vidéo

La sélection se fait par l'étude du projet sur la base d'un dossier de présentation et d'un extrait vidéo :

- L'extrait vidéo doit être représentatif de l'esprit projet, d'une durée de 5 à 10 minutes. La vidéo peut être envoyée via Youtube ou Dropbox (ou toute autre plateforme de vidéo en ligne). Le candidat certifie sur l'honneur être le propriétaire du contenu présenté sur la vidéo.
La qualité de la vidéo n'est pas un critère de sélection (vidéo de téléphone, etc.) tant qu'elle rend compte de l'esprit du projet présenté.
- Le descriptif du projet contient :
 - les motivations et/ou objectifs du projet ;
 - une description du projet ;
 - une biographie des candidats accompagnée d'une photo récente ;
 - une fiche technique détaillée avec plan de scène.

Critères de sélection

Chaque candidature est examinée par la direction du concours. Un comité de sélection présidé par la directrice artistique du « Marathon du piano » choisit quatre projets parmi les propositions reçues selon les critères suivants :

- qualité de la médiation ;
- qualité artistique.

Résultats des présélections

Les résultats des présélections sont annoncés sur le site du concours ainsi que par courriel aux candidats sélectionnés aux alentours du 1^{er} avril 2018.

Finale

Date et lieu

La finale aura lieu le samedi 12 mai 2018 sur la scène du théâtre du Casino d'Evian lors du « Marathon du piano ».

Durée du projet

La durée du projet présenté lors de la finale est **comprise entre 30 et 40 minutes maximum.**

Droits d'auteur

Si le projet du candidat utilise des œuvres protégées par le droit d'auteur, le candidat doit en avertir le concours en amont dans le dossier d'inscription. Le festival prend en charge les éventuels droits d'auteur à reverser aux sociétés de perception et de répartition du droit d'auteur.

Le candidat certifie sur l'honneur détenir toutes les autorisations nécessaires pour la présentation scénique des œuvres contenues dans son projet pianistique. Le concours international de projets

pianistiques d'Evian et l'association *Terres musicales* ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'une éventuelle violation du droit d'auteur par l'un ou l'une des candidats au cours de la finale.

Lumières

Une installation lumière classique est mise en place pour la finale au théâtre du Casino d'Evian (faces, contres, latéraux, chaud/froid). Les candidats sont tenus de communiquer **dès l'inscription un plan de scène et un plan de feu, et dès sélection une conduite lumière** de leur spectacle les plus précis possible, ceci afin d'élaborer un plan de feu commun aux quatre finalistes. Un technicien assure la mise en lumière des spectacles présentés en finale.

Matériel

Le concours international de projets pianistiques d'Evian met à disposition des candidats un micro filaire type SM-58 avec son pied, ainsi qu'une sono. Tout matériel supplémentaire doit être apporté par les candidats dans la limite des possibilités techniques du théâtre du Casino d'Evian.

♪ Inscription

Mode d'inscription

En ligne uniquement.

Date limite

La date limite d'inscription est le **vendredi 30 mars 2018 à 23h59** (UTC+1), heure du courriel faisant foi.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription au concours sont de 40€ par candidat ou par groupe.

Le règlement des frais d'inscription s'effectue par virement ou par chèque payable en France à l'ordre de « *Terres musicales* ». Les coordonnées bancaires et postales se trouvent en dernière page du formulaire d'inscription.

Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables, sauf en cas d'annulation du concours.

Dossier d'inscription

Les pièces demandées pour l'inscription sont :

- le formulaire d'inscription daté, signé, disponible sur le site internet du Marathon du piano : www.marathondupiano.com ;
- une copie de la carte d'identité de tous les candidats ;
- le règlement ou la preuve de virement des frais d'inscription ;
- un extrait vidéo représentatif du projet envisagé ;
- le descriptif du projet.

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'après réception de tous les documents susmentionnés.

Le dossier est à envoyer par courriel au format PDF (attention : maximum 10 Mo) à l'adresse concours@terresmusicales.org.

♪ Prix

Trois prix d'une valeur de 1000€ chacun seront attribués : le prix du jury présidé par **François-René Duchâble**, le prix du public, et le prix des jeunes. L'un des quatre projets représentés lors de la finale du concours sera également sélectionné pour être joué lors du festival *Pianoctambule* se déroulant au Mans en septembre 2018.

Prix du jury

Un prix du jury d'une valeur de 1000€ sera attribué.

Le jury est composé de :

- une personnalité incontestable du monde pianistique qui en est le président
- une personnalité hors monde musical intervenant lors du « Marathon du piano »
- un directeur d'une institution musicale reconnue
- un mélomane membre de l'association *Terres musicales*
- un « jeune » sélectionné par les institutions locales
- un ou plusieurs représentants de la ville d'Evian

Le jury délibère à huis-clos et vote pour le candidat dont le projet pianistique a été le plus convaincant. En cas d'égalité entre deux candidats, le président du jury tranche.

Prix du public

Un prix du public d'une valeur de 1000€ sera attribué. Est autorisé à voter tout membre du public en possession de son billet d'entrée ayant assisté aux quatre représentations des finalistes. Le vote se déroule à bulletins secrets à l'issue de la quatrième prestation.

Le dépouillement est effectué par des membres de l'association *Terres musicales* en présence de membres du public assesseurs volontaires.

Prix des jeunes

Un prix des jeunes d'une valeur de 1000€ sera attribué. Le jury du « prix des jeunes » est composé d'une vingtaine de jeunes sélectionnés par l'association *Terres musicales* en collaboration avec les instances locales et départementales. Le vote se fera également par bulletins secrets.

Prix *Pianoctambule*

L'un des quatre projets représentés lors de la finale du concours sera sélectionné pour être joué lors du festival *Pianoctambule* se déroulant au Mans en septembre 2018.

Recours

Les résultats des votes et des délibérations sont sans appel.

♪ Acceptation du règlement

L'inscription au concours implique la lecture, la compréhension et l'acceptation du présent règlement.